

⁽¹⁾ Époux ou Père

Prénoms Rivéline Richard

Nom ⁽²⁾ RISAL

Né ⁽³⁾ le 11 Janvier 1978
à 15 heures 15
à SCHOELCHER (MARTINIQUE)

Fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Riffard, Jean-Baptiste
RISAL
et de ⁽⁵⁾ Toussine POTIRON

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 16

le ⁽⁶⁾ 20 Janvier 2015
Mentions marginales ⁽⁷⁾



⁽¹⁾ ÉPOUSE ou MÈRE

Prénoms Caroline, Jeannine, Stéphanie

Nom ⁽²⁾ RIELLAND

mée ⁽³⁾ le 04 mars 1986
à 18 heures 55
à MEUN (Seine et Marne)

Fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Jean-Pierre, Henri, Roger
RIELLAND
et de ⁽⁵⁾ Catherine, Chantal MENARD

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 175

le ⁽⁶⁾ 13 Janvier 2015
Mentions marginales ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil délégué
Sceau



Mariage célébré à

le

Il a été déclaré ⁽⁸⁾

à

heures

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°
Mentions marginales ⁽⁷⁾

le

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{ère} partie : 2^{ème} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M^{me}..., notaire à... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Déjà conforme aux registres, le
Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Déjà conforme aux registres, le
Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 30 19

Le 20 juillet 2014

à 10 heures 04

est né(e) (2) Mélissa, Adèle RISAL RIELLAND

suivant déclaration conjointe du
27 juillet 2014

(Mère partie : RISAL
2nde partie : RIELLAND)

du sexe Féminin (à Corbeil-Essonnes
Essonne)

reconnu(e) (4) à la naissance par le
père

Déjà conforme aux registres, le 26 NOV. 2014
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Déjà conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1ère partie... 2ème partie :... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1)

2ème ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 544
 Le 06 mars 2019
 à 13 heures 59
 est né(e) ⁽²⁾ Ambre, Catherine
RISAL RIELLAND
 (1ère partie: RISAL
 2ème partie: RIELLAND)
 Suivant déclaration
 conjointe du 24 juillet 2014
 du sexe féminin à Meum
Cécile et Françoise

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾ de 19 février 2019
à la main de Brie
Comte Robert Cécile et
Françoise par ses père et
mère

Déjà enregistré aux registres, le 07 MARS 2019
 Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
 Sceau

délégué



ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le _____
 à _____ heures _____
 est né(e) ⁽²⁾

du sexe _____ à _____

reconnu(e) ⁽⁴⁾

Déjà enregistré aux registres, le
 Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
 Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Déjà enregistré aux registres, le
 Mentions marginales ⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
 Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).
 (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ... » en cas de double nom de famille.
 (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

4 Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
 5 Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
 6 Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».